

#09 – L’inscription administrative (IA)

ATTENTION !

L’inscription administrative est à dissocier de l’inscription pédagogique et la précède (voir fiche #10 – *Inscription pédagogique*).

CONTACTS

DFVE – Service des études
- Centre d’inscriptions Toutes les questions relatives à l’inscription administrative sont à adresser :

» de juillet à mi-novembre
Hotline : 04 78 69 76 78
inscriptions@univ-lyon2.fr

» en dehors de cette période :
- Responsable du pôle inscriptions formations
Sandrine.peizerat@univ-lyon2.fr

- Annulations et remboursements
samia.mezaber@univ-lyon2.fr

- Demande d’admission préalable pour les étudiant·es étranger·es, niveau L1
pascal.peyrol@univ-lyon2.fr

- Inscriptions administratives en ligne et dossiers non réguliers

- Conventions et publics particuliers
veronique.trchilinguirian@univ-lyon2.fr

Qu’est-ce que c’est ?

L’inscription administrative est obligatoire pour tout·e étudiant·e souhaitant s’inscrire dans un diplôme national ou Diplôme d’Université (DU).
Tou·te·s les étudiant·es doivent donc suivre la procédure d’inscription (préinscription et inscription par internet) sur le site www.univ-lyon2.fr.
Ils/Elles doivent s’acquitter des droits inhérents au diplôme postulé (droits nationaux votés par le Ministère pour chaque niveau, Licence, Master et Doctorat) ainsi que de la cotisation de la sécurité sociale étudiante s’ils/elles sont concerné·es.

Sans inscription administrative aucun procès-verbal de résultats ne pourra être établi et le diplôme ne pourra être délivré.

Comment s’inscrire ?

Après admission pour les primo-entrant·es, (« nouveaux/velles » à Lyon 2) ou après parution des résultats pour les étudiant·es en réinscription (« ancien·nes » à Lyon 2 possédant un numéro d’étudiant·e), les étudiant·es doivent procéder à leur inscription administrative en ligne conformément au calendrier voté par la commission de la formation et de la vie étudiante (CFVU) chaque année et signé par la Présidente.

Quelles sont les missions du Centre d’inscriptions ?

Un rendez-vous est proposé aux étudiant·es primo-entrant·es au cours duquel leur dossier d’inscription (saisi en ligne) est contrôlé et validé sur Apogée.

Leur carte IZLY (carte d’étudiant·e) est également réalisée. Les étudiant·es en réinscription ont un délai de 72 heures pour envoyer leurs pièces ou les déposer au Centre d’inscriptions (dans les heures d’ouverture du service), campus Berges du Rhône, au sous-sol du bâtiment CLIO. Les certificats de scolarité et l’attestation de droits payés leur sont remis ou envoyés ainsi que la vignette à coller sur leur carte.

Le Centre d’inscriptions encaisse les droits d’inscription, rembourse les étudiant·es (exonérations diverses, bourses...) et annule les inscriptions sur demande de l’étudiant·e. Les formulaires à remplir sont disponibles sur le www.univ-lyon2.fr > formation > candidatures-inscriptions.

En résumé : l’inscription administrative est obligatoire pour valider son année universitaire et obtenir un diplôme. Elle s’effectue selon un calendrier fixé par la CFVU et en deux temps : inscription en ligne puis validation définitive des pièces par le Centre d’inscriptions et envoi du certificat de scolarité ensuite.